

Ces règles tacites qui dictent nos comportements sur la plage

La plage est régie par des conventions informelles et sophistiquées, qui permettent aux estivants de se côtoyer à moitié nus, sans heurts et sans conflits, en instaurant un « effacement décisif du corps ».

LE MONDE | 03.08.2018 à 06h02 • Mis à jour le 05.08.2018 à 11h58 | Par [Anne Chemin](#)

([journaliste/anne-chemin/](#))



Un joueur de beach-volley, à Nice, sur la Côte d'Azur, en 1992. PETER MARLOW / MAGNUM PHOTOS

Depuis l'entre-deux-guerres, la plage est devenue la scène d'une suspension des habitudes, d'un autre rapport au corps. C'est sur le sable, dans un espace public ouvert à tous, que les estivants viennent cultiver des plaisirs qui étaient encore impensables il y a deux siècles – le plein air, le soleil, la (quasi) nudité et la baignade. C'est dans ce lieu, ajoute l'historien Christophe Granger dans *La Saison des apparences* (Anamosa, 2017), que s'imposent « *le souci du bronzage, la stylisation des postures et l'habileté à se dévêtir en public* ».

L'histoire de la plage est en effet intimement liée au lent dévoilement des corps. Au XIX^e siècle, les femmes qui se hasardent au bord de l'eau portent un pantalon qui descend jusqu'aux genoux, une chemise, une ceinture, un bonnet, des bas et des chaussures. « *Le costume de bain digne de ce nom doit être ample, voire bouffant, non seulement pour envelopper et protéger le corps des intempéries, mais surtout, pour brouiller son contour et occulter sa chair*, souligne l'anthropologue Jean-Didier Urbain, auteur de *Sur la plage* (Petite bibliothèque Payot essais, 2016). *Il s'agit avant tout de crypter silhouette et carnation, la forme et la substance corporelles, et les soustraire au regard de l'autre.* » A la fin du XIX^e siècle, cependant, émerge un puissant mouvement de libération des corps.

« *A cette époque, le naturisme, une philosophie morale qui proclame les vertus du sport, du plein air et de la nudité, ainsi que la médecine, qui affirme que le soleil guérit certaines maladies comme la tuberculose, préparent le terrain à une nouvelle manière d'exposer son corps en public*, explique Vincent Coëffé, maître de conférences en géographie à l'université d'Angers (Esthua, tourisme et culture). *Dans l'entre-deux-guerres, les femmes issues d'une élite culturelle et sociale, appartenant notamment à l'univers de l'art, commencent, l'été, à se dénuder sur le sable tout en suscitant la controverse autour de l'immoralité. Elles s'affranchissent peu à peu de certaines convenances en exposant aux regards leurs bras et leurs jambes.* »

Un « immense remuement »

En 1907, la nageuse et comédienne australienne Annette Kellerman fait ainsi scandale en revêtant, sur une plage de Boston, un maillot « une pièce » qui lui vaut des poursuites judiciaires. Cette tenue « moulante » finit par s'imposer sur le littoral français dans les années 1920, avant d'être concurrencée au début des années 1930 par le « deux-pièces » : un maillot qui montre pour la première fois le ventre, même s'il cache encore pudiquement le nombril. En 1946, le Français Louis Réard va plus loin en inventant le bikini, un maillot minimaliste auquel il donne le nom d'un atoll du Pacifique où se déroulent des essais nucléaires.

« LE
DÉNUDEMENT A
BEAU AVOIR
GAGNÉ LA PARTIE
DANS LES
ANNÉES 1960, SE
"METTRE À NU"
DANS UN LIEU
PUBLIC RESTE,
AUJOURD'HUI
ENCORE, UNE
OPÉRATION
COMPLEXE »
VINCENT COËFFÉ,
CHERCHEUR

Si son créateur choisit d'associer le bikini à une explosion, c'est sans doute parce qu'il comprend qu'une révolution culturelle est en cours. Exposer son corps aux regards publics est en effet un « *immense remuement* », estime l'historien Christophe Granger. Pour « *qu'il devienne possible de s'allonger en public*, souligne-t-il, *sur une plage à moitié nu sans susciter l'effroi ou la curiosité* », il a fallu bousculer une montagne de conventions sociales. « *Le dénuement a beau avoir gagné la partie dans les années 1960, se "mettre à nu" dans un lieu public reste, aujourd'hui encore, une opération complexe*, ajoute Vincent Coëffé. *Il a fallu imaginer des règles encadrant cette exposition des corps.* »

Lire aussi : Pascal Ory : « L'apparition du bronzage est une révolution culturelle »

(festival/article/2018/08/03/pascal-ory-l-apparition-du-bronzage-est-une-revolution-culturelle_5338856_4415198.html)

Les premières de ces règles furent administratives et réglementaires. Dès le XIX^e siècle, une police du corps veille scrupuleusement au respect de la décence et de l'ordre moral dans les stations balnéaires. En 1837, une affiche de la « police des bains de mer » de Granville (Manche) partage ainsi la plage en trois secteurs : « *Une partie exclusivement réservée au bain des femmes, une partie exclusivement réservée au bain des hommes habillés, une partie exclusivement réservée au bain des hommes non habillés.* » Le règlement interdit en outre « *aux hommes de se promener ou de stationner sur ou le long de la grève occupée par les femmes durant le bain de celles-ci* ».

Dans l'entre-deux-guerres, les conflits s'exacerbent sur le « *périmètre des nudités acceptables* », selon les mots de Christophe Granger. Dans un article publié en 2008 (revue *Rives nord-méditerranéennes*), l'historien raconte les « *batailles de plage* » qui ont rythmé les années 1920 et 1930. « *Les arrêtés, dont le recensement reste malaisé, se multiplient à partir du milieu des années 1920, à la fois pour les plages du littoral et pour celles, intérieures, de rivières, d'étangs, etc. Les administrations municipales, pour lutter contre la "licence des plages", se prévalent de leur compétence à maîtriser la "voie publique" et ceux qui l'occupent.* »

« Bon ordre » et « décence »

A Moliets-et-Maa (Landes), en 1933, le maire, considérant que les « *tenues malséantes* » ne sauraient être tolérées sur le sable, oblige les estivants à s'y promener revêtus d'un maillot de bain « *couvrant entièrement le torse, le bassin et la partie haute des membres inférieurs* ». A

La Rochelle, un arrêté de 1934 contraint les baigneurs à « *s'envelopper d'un peignoir boutonné ou fermé et couvrant le corps tout entier pour effectuer le trajet de leur habitation à la plage* ». A

Boulogne-sur-Mer, en 1934, le maire proscrit « *les caleçons de sport* » sur la plage au nom du « *bon ordre et de la décence* ».

Lire aussi : [En Algérie, les plages de la discorde](#) ([/sciences/article/2018/06/13/en-algerie-les-plages-de-la-discorde_5314264_1650684.html](#))

Trente ans plus tard, *Le Gendarme de Saint-Tropez*, film de Jean Girault sorti en 1964, est le lointain héritier de cette police des corps. Ludovic Cruchot, le gendarme incarné par Louis de Funès, et l'adjudant Gerber, joué par Michel Galabru, y traquent les tenues indécentes sur les plages tropéziennes. Le film exagère à peine la réalité : alors que le monokini apparaît la même année sur la Côte d'Azur, le ministre de l'intérieur de Georges Pompidou, Roger Frey, fait savoir aux maires, par circulaire, que cette pratique relève de l'outrage public à la pudeur et que la justice poursuivra les délinquantes.

Les règles administratives ou judiciaires, toutefois, ne sauraient régir à elles seules l'exposition des corps sur le littoral. Comme tout espace social, la plage est gouvernée par des normes informelles d'une immense complexité. « *La plage passe pour un lieu de liberté, de tolérance et d'authenticité où chacun rêve d'un retour à l'état de nature, analyse Vincent Coëffé. C'est pourtant un fantasme : elle est une scène sociale où se déploient des conventions très sophistiquées qui régulent en détail les apparences corporelles, les gestes, les postures et les regards.* »

L'étrange ballet social

Pour comprendre la profondeur et la subtilité de ces règles, les chercheurs qui travaillent sur ce thème en appellent au sociologue allemand Norbert Elias (1897-1990). Dans les années 1930, ce théoricien des relations d'interdépendance s'intéresse à l'étrange ballet social qui se joue sur le sable. « *Il est impensable qu'une femme ait pu se montrer au XIX^e siècle en public, sans se faire conspuer par la société, dans un de ces costumes de bain qui sont aujourd'hui d'usage courant* », constate-t-il en 1939 dans *La Civilisation des mœurs* (rééd., Pocket, 2003), un ouvrage consacré à la transformation des régimes d'émotions en Europe de l'Ouest.

SUR LA PLAGE,
LES ESTIVANTS
CONNAISSENT CE
CODE DES
MŒURS SUR LE
BOUT DES
DOIGTS : TOUS
SAVENT
PARFAITEMENT
SURVEILLER
LEURS
POSTURES,
DÉSAMORCER
LES TENSIONS,
GÉRER LEURS
REGARDS,
APPRIVOISER LA
QUASI-NUDITÉ
DES VOISINS

Si ce dévoilement des corps est possible, analyse Norbert Elias, c'est parce qu'il s'inscrit dans le long processus de répression de l'affectivité et de la sensibilité survenu entre le XV^e et le XIX^e siècle dans les sociétés occidentales. « *Nos coutumes sportives et balnéaires, les libertés que nous nous accordons – par rapport aux phases précédentes – sont la marque d'une société au sein de laquelle la plus grande retenue est considérée comme allant de soi, et où hommes et femmes sont assurés que de fortes autocontraintes et des règles strictes de savoir-vivre limitent l'initiative des individus* », écrit-il.

Lire aussi : [La Côte d'Opale, un balcon sur la mer](https://m-voyage/article/2018/04/18/la-cote-d-opale-un-balcon-sur-la-mer_5286947_4497613.html) ([/m-voyage/article/2018/04/18/la-cote-d-opale-un-balcon-sur-la-mer_5286947_4497613.html](https://m-voyage/article/2018/04/18/la-cote-d-opale-un-balcon-sur-la-mer_5286947_4497613.html))

Sur la plage, les estivants connaissent ce code des mœurs sur le bout des doigts : tous savent parfaitement surveiller leurs postures, désamorcer les tensions, gérer leurs regards, apprivoiser la quasi-nudité des voisins. « *Ces multiples règles, qui ont été intériorisées au travers d'un long apprentissage, permettent à chacun de se contrôler tout en mettant en scène, sur le sable, l'aisance et le relâchement*, décrypte Vincent Coëffé. Il s'agit, selon lui, d'un « *transfert d'urbanité* » : « *Le régime de civilité extrêmement élaboré de la plage permet aux estivants de vivre à moitié nus, sans heurts et sans conflits, dans un espace public ouvert à tous.* »

Pour Christophe Granger, ce code de la « *décence estivale* », qui proscribit notamment les regards trop appuyés ou les gestes déplacés, finit paradoxalement par « *opérer une sorte d'effacement décisif du corps* ». Sur la plage, estime l'historien, règne un « *régime de correction des regards, quelque chose comme une indifférence ou mieux encore, pour le dire avec les mots* [du philosophe] *Georg Simmel ou ceux* [du sociologue] *Erving Goffman, une "inattention respectueuse"* ». C'est ainsi, conclut-il, que s'organise « *une indifférence contextualisée* », qui « *dépouille le corps nu des lectures proprement impudiques qui, n'importe où ailleurs, s'attachent à la nudité* ».